9XX Zones d'équivalences ou de renvois

900 Équivalence ou renvoi – Nom de personne (R)
910 Équivalence ou renvoi – Nom de collectivité (R)
911 Équivalence ou renvoi – Nom de conférence ou de réunion (R)
930 Équivalence ou renvoi – Vedette de titre uniforme (R)
980 Équivalence ou renvoi – Mention de collection – Nom de personne/titre (R)
981 Équivalence ou renvoi – Mention de collection – Nom de collectivité/titre (R)
982 Équivalence ou renvoi – Mention de collection – Nom de conférence ou de réunion/titre (R)
983 Équivalence ou renvoi – Mention de collection – Titre/titre uniforme (R)
990 Liaison à des équivalences ou à des renvois (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Ces zones 9XX ont été élaborées par la Bibliothèque nationale du Canada qui les a utilisées dans ses notices créées et distribuées depuis 1975. Au Canada, les zones 9XX servent de support fondamental au catalogage, en français et en anglais, afin de refléter le caractère bilingue du Canada. Dans l'USMARC, les zones 9XX ont servi à exprimer le caractère local suivant les principes de développement du format. Le fait que cette annexe tienne compte des zones 9XX n'empêche pas l'utilisation continue de ces zones en tant que zones définies localement dans les systèmes autres que le système canadien.

Les zones 9XX mentionnées précédemment contiennent de l'information sur l'accès bibliographique et facilitent la production de produits bibliographiques qui sont requis dans un contexte bilingue de catalogage. Ces zones peuvent aussi comporter de l'information qui peut servir à produire des renvois. Une zone 990 distincte fait le lien aux zones correspondantes qui sont utilisées dans le but de produire des produits particuliers.

Équivalences

Les équivalences sont indiquées dans ces zones 9XX uniquement dans le cas de noms et de titres uniformes en tant que vedette principale ou vedette secondaire d'une notice bibliographique et seulement s'il existe une forme officielle de nom ou de titre dans plus d'une langue.

Les équivalences de vedettes-matières paraissent dans la zone 6XX appropriée (Vedette d'accès par matière). On distingue les vedettes-matières en indiquant le thésaurus duquel le terme est tiré, qu'on identifie soit par une valeur d'indicateur soit par une code de thésaurus dans la sous-zone ‡2 (Source).

Renvois

On peut fournir des renvois dans n'importe quelles zones de vedette principale (100-130), zones de collection (440, 800-830), ou zones de vedette secondaire (700-730). Des termes ou des syntagmes d'instruction de renvoi, tels le terme *voir* ne font pas partie des données de la zone 9XX qui contient un renvoi. Ces termes ou ces syntagmes peuvent être produit par l'ordinateur, à partir de la valeur de l'étiquette de la zone.

Structure de zone

La structure des zones 9XX (à l'exception de la zone 990) est la même que celle des zones des vedettes principales et des vedettes secondaires (1XX, 7XX) et des zones de collection (440, 8XX). La zone 990 sert de liaison afin de relier les autres zones 9XX à leurs zones correspondantes. Le tableau ci-après énumère les zones de format normalisé qui correspondent aux zones 9XX. La désignation de contenu de chaque zone 9XX est la même que celle qui est décrite pour chaque zone correspondante, c'est-à-dire la zone 100, la zone 730, etc. Les zones de nom 9XX peuvent aussi contenir dans la sous-zone ‡t, de l'information sur un titre collectif et uniforme qui correspond aux données de la zone 240 et 243.

Zone 9XX	*Zone(s) correspondante(s)*
900	100, 700 (Nom de personne)
910	110, 710 (Nom de collectivité)
911	111, 711 (Nom de conférence ou de réunion)
930	130, 730 (Titre uniforme)
980	800 (Collection–Nom de personne)
981	810 (Collection–Nom de collectivité)
982	811 (Collection–Nom de réunion)
983	440, 830 (Collection–Titre)
990	Aucune zone correspondante

LIAISON À DES ÉQUIVALENCES OU À DES RENVOIS

La zone 990 (Liaison à des équivalences ou à des renvois) fait le lien entre les zones d'équivalence et de renvoi et les zones d'accès correspondantes. Chaque occurrence de la zone 990 signale la liaison d'une équivalence ou d'un renvoi.

Spécifications de la zone 990 :

Premier indicateur

Type de liaison

0 Équivalence
1 Renvoi

Second indicateur

Lnague du catalogue

0 Anglais
1 Français

Codes de sous-zones

‡a Information de liaison de zone 9XX (R)
‡b Information de liaison de zone correspondante à la zone 9XX (R)

Les sous-zones ‡a et ‡b servent à noter les numéros de niveau assignés en fonction de l'occurrence dans chaque zone identifiée qui comporte la même valeur d'étiquette. Une nouvelle séquence de numéros de niveau recommence à chaque changement d'étiquette. Les données des sous-zones ‡a et ‡b sont présentées comme suit :

<étiquette de liaison><numéro de niveau><identificateur alphabétique de sous-zone>

Étiquette	*Niveau*	*Contenu de la zone*
700	01	1␢‡aBignell, Sharon.
700	02	1␢‡aVinson, Richard.
710	01	2␢‡aParkland Regional Arts Committee.
710	02	2␢‡aKnow Your Neighbour (Project) Stoney Plain, Alta.
900	01	1␢‡aVinson, Richard W.
910	01	2␢‡aOpportunities for Youth (Federal aid programme) Stoney Plain, Alta.
990		10‡a90001a‡b70002a
990		10‡a91001a‡b71002a

Des sous-zones multiples ‡a et ‡b peuvent exister dans une zone 990 lorsque celles-ci sont enchaînées à l'aide de la conjonction «et», comme par ex., on peut répéter la sous-zone ‡b afin de tenir compte des combinaisons noms-titres.

Exemples

Équivalence de vedette principale de collectivité

110 2⍽‡aBibliothèque nationale du Canada.
910 2⍽‡aNational Library of Canada.
990 00‡a91001a‡b11001a

Renvoi de nom de personne

700 1⍽‡aClark, Marvin L.
900 1⍽‡aClark, M.L.‡q(Marvin L.)
990 10‡a90002aq‡b70001a

Équivalence de nom-titre

100 1⍽‡aWagner, Richard,‡d1813-1883.
243 10‡aSelections;‡oarr.
900 1⍽‡aWagner, Richard,‡d1813-1883‡tExtraits;‡oarr.
990 01‡a90001adto‡b10001ad‡b24301ao

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

940 Équivalence ou renvoi – Titre uniforme [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
Les valeurs du premier indicateur étaient : «0» (Ne s'imprime ni ne s'affiche), «l» (S'imprime ou s'affiche). Le second indicateur renseigne sur le nombre de caractères à ignorer dans le classement. Les codes de sous-zones étaient : «a» (Titre uniforme), «n» (Numéro de la partie/section), «p» (Nom de la partie/section), «l» (Langue), «s» (Version), «k» (Sous-vedette de forme), «f» (Date de l'ouvrage), «g» (Renseignements divers), «d» (Date de traité), «m» (Médium d'exécution pour la musique), «o» (Mention d'arrangement pour la musique), «r» (Tonalité de la musique), «h» (Indication générale du genre de document)

941 Équivalence ou renvoi – Titre en caractères latins [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
Les valeurs de premier indicateur étaient : «0» (Pas de titre en rappel), «l» (Titre en rappel). Le second indicateur précisait le nombre de caractères à ignorer dans le classement. Les codes de sous-zones étaient : «a» (Titre en caractères latins), «h» (Indication générale du genre de document)

943 Équivalence ou renvoi – Titre collectif [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
Les valeurs du premier indicateur étaient : «0» (Ne s'imprime ni ne s'affiche), «l» (S'imprime ou s'affiche). Le deuxième indicateur renseigne sur le nombre de caractères à ignorer dans le classement. Les codes de sous-zones étaient : «a» (Titre collectif), n (Numéro de la partie/section), «p» (Nom de la partie/section), «l» (Langue), «s» (Version), «k» (Sous-vedette de forme), «f» (Date du document), «g» (Renseignements divers), «d» (Date de traité), «m» (Médium d'exécution pour la musique), «o» (Mention d'arrangement pour la musique), «r» (Tonalité de la musique), «h» (Indication générale du genre de document)

945 Équivalence ou renvoi – Titre [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
Les valeurs du premier indicateur étaient : «0» (Pas de titre en rappel), «l» (Titre en rappel). Le second indicateur précisait le nombre de caractères à ignorer dans le classement. Les codes de sous-zones étaient : «a» (Titre abrégé/titre propre), «b» (Reste du titre), «c» (Reste de la transcription de la page de titre), «n» (Numéro de la partie/section), «p» (Nom de la partie/section), «h» (Indication générale du genre de document), «f» (Dates extrêmes), «g» (Date de la majeure partie du matériel), «k» (Format), «s» (Version)

951 Équivalence ou renvoi – Nom/Lieu géographique [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
Le premier indicateur était non défini. Les valeurs du second indicateur étaient : «0» (Vedette principale de nom/lieu géographique), «1» (Vedette secondaire de nom/lieu géographique), «2» (Vedette analytique de nom/lieu géographique). Les codes de sous-zones étaient : «a» (Nom géographique ou élément de lieu), «b» (Élément qui suit l'élément de vedette)

952 Équivalence ou renvoi – Nom hiérarchique de lieu [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
Les premier et second indicateurs étaient non définis. Les codes de sous-zones étaient : «a» (Pays), «b» (État, province, territoire), «c» (Comté, région, région insulaire), «d» (Ville)

[Page blanche]

Sous-zone locale

260 Publication, diffusion, etc. (Adresse bibliographique)

Code de sous-zone

‡d Planche ou numéro de l'éditeur pour la musique (Avant les RCAA 2) (NR)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA SOUS-ZONE

Cette sous-zone est utilisée aux États-Unis afin d'effectuer la conversion rétrospective des notices de catalogage produites avant les RCAA 2. Le format CAN/MARC a rendu cette sous-zone périmée en 1988.

‡d – Planche ou numéro de l'éditeur pour la musique (Avant les RCAA 2)

La sous-zone ‡d contient le numéro de planche ou le numéro de l'éditeur assignée à la musique imprimée. La sous-zone ‡d sert uniquement dans le cas de notices bibliographiques produites avant les règles de catalogage RCAA 2. Les notices d'ouvrages de musique d'avant les RCAA 2 ne contiennent généralement pas la ponctuation de l'ISBD(M). Dans le cas des notices produites selon les RCAA 2, ces numéros sont versés dans la zone 028 (Numéro d'éditeur).

260 ␣␣‡aLeipzig,‡bBreitkopf & Härtel‡c[1888 or 9]‡dPl. no. 18315

CONVERSION EN ZONES COURANTES

260 ‡d convertie en 028 ‡a; 260 ‡b est aussi copiée dans 028 ‡b; les indicateurs 028 sont convertis en 21

[Page blanche]